Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Le projet concerne la création d'un ensemble de cellule commerciale et d'un parking de 92 places sur la commune de LES ROUSSES (39).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SARL DU HAUT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : CUPILLARD Mathieu

RCS / SIRET : 8 3 2 7 8 7 4 3 6 0 0 0 1 9 Forme juridique : SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Rubrique 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement	Aménagement d'un parking de 92 places de stationnement (aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un ensemble commercial sur la commune de Les Rousses, comprenant plusieurs cellules commerciales et son parking de 92 places.

Le projet comprend :
- La construction d'un établissement commercial,
- L'aménagement d'un parking de 92 places.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à la création de surfaces commerciales sur la commune de Les Rousses. Cela va permettre un meilleur service sur la commune.

Ce projet va permettre de présenter un complexe de jeux (qui fera l'objet d'une demande d'autorisation de travaux déposée ultérieurement) ainsi qu'une Bioccop (offre alimentaire bio et non-alimentaire de proximité) et un magasin Jardival aux habitants de la commune, dans un bâtiment neuf et conforme aux normes actuelles.

Ce projet permettra la création d'emploi et rendra la commune plus attractive.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site du projet est un terrain nu, non végétalisé, celui-ci a été remblayé sur environ 1,5 m par des matériaux sains provenant de l'extension du fort des Rousses se situant à moins de 500 m du site.
Travaux de remblaiement en cours de régularisation via un permis de construire en cours d'instruction.

La plateforme destinée à accueillir le projet ayant été créée, l'aménagement n'induira pas plus de déblais/remblais.

Un ensemble de cellule commercial sera créé ainsi qu'un parking.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement de 92 places comportera les aménagements suivants :
- 2 places PMR,
- 1 place famille,
- 2 places avec bornes de recharges électriques,
- 1 abri chariots,
- 1 abri vélos.

Afin de limiter les eaux de ruissellement et permettre une meilleure intégration paysagère, des espaces verts plantés d'arbres ainsi que des places en pavés drainants seront créées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cellule commerciale	3 319,00 m²
Surface de stationnement	2 298,00 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ZA du Bois de l'Ours
Au Catelin
39220 Les Rousses

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 4 6 ° 4 7 ' 8 2 " 5 1 **Lat.** 6 _ ° 0 6 ' 2 4 " 6 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site n'est pas compris dans une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Il existe des arrêtés de protection de biotope sur la commune de Les Rousses. Mais il n'y en a pas au droit du site, la plus proche se situant à 2 km au Nord-Est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc et réserve sur la commune de Les Rousses.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département du Jura est concerné par un plan de prévention du bruits et le site est concerné (tronçon N5).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Présence d'un monument inscrit, le Fort des Rousses à 500m du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de Les Rousses n'est pas concernée par un PPRn ou un PPRt.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Quatre sites BASIAS sont présents dans un rayon de 500 m autour du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Un captage d'eau potable est présent sur la commune de Les Rousses, il se situe à environ 2km au nord du site. Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Deux sites Natura 2000 se trouvent à environ 2 km au Nord-Est du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé à proximité.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le site a été remblayé sur environ 1,5 m, matériaux locaux provenant du fort des Rousses à moins de 500 m du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site du projet est un terrain nu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Les Rousses n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Risque sismique : zone de sismicité 3 (aléa moyen).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Il existe un arrêté préfectoral concernant les mérules dans le département du Jura, mais Les Rousses ne fait pas partie des villes concernées. Il n'existe aucun arrêté préfectoral termites dans le département. La commune de Les Rousses est classée en catégorie 1 pour le radon.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase chantier : trafic d'engins pour les terrassements et la livraison des matériaux de constructions. En phase exploitation : trafic lié aux véhicules des clients, employés, camions de livraisons et de collecte des déchets.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Oui de manière temporaire en phase chantier. Oui en phase exploitation avec le traffic lié aux véhicules. Il existe un Plan de Prévention des Bruits dans la commune Les Rousses, pour la route N5 qui est à proximité du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet pourra engendrer des vibrations durant la phase chantier uniquement, et ce de manière temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	De l'éclairage public est déjà présent sur les parcelles à coté du site avec la présence d'un magasin Carrefour.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Durant le chantier, les émissions seront liées à la circulation des engins de chantier et d'évacuation des déchets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le ruissellement sera limité par la présence de surfaces perméables (espace vert et places perméables).
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Durant la phase d'exploitation, les déchets seront : DIB, cartons, biodéchets, OM. Ceux-ci seront triés puis recyclés ou revalorisé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Actuellement le terrain est inoccupé et non végétalisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La confrontation du projet d'aménagement avec l'analyse des enjeux environnementaux révèle que le projet :
- N'a pas d'effet sur les milieux naturels protégés ;
- N'a pas d'effet sur les zones humides ;

Peut avoir des effets surs :
- Les eaux superficielles du fait de l'augmentation des surfaces imperméabilisées.

Il engendrera peu de nuisances compte tenu de l'activité qui sera exercée et produira peu d'émission.

L'intégration urbaine prendra en compte les dispositions en matière d'aspect visuel, d'ornements paysagers et d'accessibilité. Des espaces verts seront conservés et des arbres seront plantés.

Des bassins de rétention seront mis en place afin de limiter le débit des eaux pluviales avant rejet au réseau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'engendrera pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement :
- le projet n'est pas concerné par des risques technologiques,
- le projet n'est pas concerné par des risques naturels,
- le projet n'est pas concerné par un périmètre de captage,
- le projet ne se situe pas dans une zone naturelle,
- le projet augmentera les zones imperméables et donc le ruissèlement mais des espaces verts et des places perméables seront créés pour le limiter et des bassins de rétention seront mis en place afin de réguler les débits.

Au vu des différents éléments présentés, nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cf étude environnemental

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Saint Claude le, 18/02/2021

Signature

SARL DU HAUT
29-31 rue du Pré
39200 SAINT-CLAUDE

SARL DU HAUT
29-31 rue du Pré
92200 SAINT-CLAUDE